

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 28 mars 2022
Convocation faite
Le 16 mars 2022

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-deux mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, M^{me} Lillane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Bernard BŒUF (représentant M. Philippe RAVIDAT), Joël BOUCHER, Daniel DURBERCQ, M^{me} Evelynne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Paul-Edouard LETISSIER (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Philippe RAVIDAT (représenté par M. Bernard BŒUF), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBERCQ), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-03-047 Centres de vaccination : autorisation de reverser les aides obtenues de l'ARS Grand Est aux officines avant apporté leur concours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention signée avec l'ARS Grand Est, le 22 novembre 2021, attribuant une subvention de 5 390 € à la Communauté pour la période courant de janvier 2021 à juillet 2021, afin de dédommager les officines ayant apporté leur concours au sein des différents centres de vaccinations des communes membres du Territoire,

Considérant la nécessité de reverser la subvention de l'ARS Grand Est aux différentes pharmacies qui ont donné un appui logistique et médical aux différents centres de vaccinations,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de reverser la subvention reçue de l'ARS Grand Est, couvrant la période de janvier 2021 à juillet 2021, de la manière suivante :

- 1 400 € à la Pharmacie du Centre de REVIN, pour le centre de REVIN,
- 1 820 € à la Pharmacie Saint-Georges de VIREUX-WALLERAND, pour le centre d'AUBRIVES,
- 2 170 € à la Pharmacie de l'Europe de GIVET, pour le centre de GIVET,

* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision,

* **donne délégation** au Président pour signer la prochaine convention avec l'ARS Grand Est, et reverser les aides obtenues aux officines ayant apporté leur concours.

M. Bernard DEKENS, sorti de la salle, n'a pris part, ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

Pour le Président
et par Délégation

Pour le Président de la Communauté
des Communes Ardenne rives de Meuse

Le Vice-Président

